

Procès-verbal n°15 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 25 mars 2023, 20h15, Hôtel de Ville

Présidence : M. Jan-Matti Keller

Vice-présidence : Mme Joëlle Vuilloud

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Scrutateurs : Mme Marylaure Sirna et M. Fritz Dennler

Scrutateur suppléant : M. David André

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 49 puis **50** dès le point 3.

Excusé/e/s : Philippos Gasparis, Béatrice Kunz, Jean-Luc Lecoultre, Christelle Pittet-Amstutz, Thierry Rouiller, Lionel Savoy, Christophe Vaney, Didier Vaucher.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Assermentation**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023**
4. **Communications du Président**
5. **Communications de la Municipalité**
6. **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Nicolas Guignard « Limites de nos ressources naturelles »**
7. **Préavis 01.2024 – Révision règlement personnel**
8. **Préavis 02.2024 – Crédit d'étude Ecole du futur**
9. **Rapport-Préavis 03.2024 – Réponse postulat Adriane BOSSY « Protections hygiéniques »**
10. **Préavis 04.2024 – Séparatif des rues des Collèges et des Rosiers**
11. **Election complémentaire d'un/e délégué/e au CA de Brassus Bois SA**
12. **Vote au sujet de la retransmission ou non de la séance extraordinaire du 28 mai 2024 sur ValTV**
13. **Divers et propositions individuelles**

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

2. Assermentation

En accord avec l'art. 84 al.4 de la LEDP le groupe RV a proposé une candidature valable, le Bureau électoral proclame donc M. Ermias Tewelde élu.

M. le Président procède à son assermentation, le félicite et lui souhaite plein succès au sein de notre législatif.

Le nombre de membres présent/e/s est maintenant de 50

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

4. Communications du Président

- M. le Préfet a effectué la visite de commune annuelle le 13 décembre dernier. Il a constaté que l'administration du Conseil est bien tenue, M. le Président remercie la secrétaire pour son travail minutieux. Il est également ressorti des discussions qu'au vu du nombre de préavis annuels, et que les séances de juin et décembre sont en grande partie consacrées aux comptes et au budget, 5 séances par année ne sont pas suffisantes : une séance supplémentaire en novembre sera probablement agendée.
- Le 3 mars dernier ont eu lieu les votations fédérales, le dépouillement est grandement facilité par le nouveau scanner. M. le Président remercie les membres du Bureau de vote.

5. Communications municipales

M. le Syndic donne lecture des communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

6. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Nicolas Guignard « Limites de nos ressources naturelles »

M. le Syndic donne lecture de la réponse, document en annexe de ce PV.

M. le Président ouvre la discussion. M. Nicolas Guignard remercie la Municipalité pour cette réponse complète et rassurante, il souhaite que cette vision soit respectée dans le cadre de futurs projets.

7. Préavis 01.2024 – Révision règlement personnel

M. le Président invite M. Frédéric Guyon à monter à la tribune pour lire le rapport de la commission Ad hoc. La commission propose d'approuver le règlement tel que proposé.

La parole n'est pas demandée au sujet du rapport.

M. le Président passe le règlement en revue. Mme Anne Descuves intervient au chapitre 2 art.4 au sujet du recrutement. Elle voit 3 bonnes raisons de publier les offres d'emploi en externe et estime qu'il s'agit d'une bonne pratique :

- La Municipalité recevra des offres variées et pourra choisir la meilleure candidature, que ce soit à l'externe ou à l'interne.
- Les salaires des employés communaux sont financés par les citoyens, ces derniers devraient avoir connaissance des postes vacants afin de pouvoir postuler s'ils le souhaitent.
- Il serait utile, pour les candidats déjà employés par la Commune, de constituer un dossier de candidature afin de se projeter dans un éventuel nouveau rôle.

M. le Syndic confirme que les candidatures à l'interne restent exceptionnelles et très spécifiques à certains postes. Les candidatures doivent effectivement être déposées avec un dossier complet.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote, elles sont toutes acceptées à l'unanimité.

1) Approuve le règlement du personnel et ses annexes

2) Charge la Municipalité de le soumettre à l'approbation du Département cantonal

3) Fixe l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1er juillet 2024, sous réserve de l'approbation définitive de l'Etat de Vaud

M. le Président remercie M. Guyon et la commission pour leur travail.

8. Préavis 02.2024 – Crédit d'étude Ecole du Futur

M. le Président invite M. Pierre-Olivier Capt à monter à la tribune pour lire le rapport de la commission des finances. La commission propose d'approuver les conclusions telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion.

- Mme Fabia Meylan fait référence au préavis et à la présentation du projet par l'ASIVJ le 27 février dernier. Elle regrette que le site scolaire du Brassus ne soit pas intégré dans l'étude, alors qu'il est proche d'une gare, d'une piste cyclable et que le plan directeur cantonal dit que le renforcement des sites existant est prioritaire. Elle exprime également ses craintes au sujet du trafic routier aux abords de Chez-le-Maître.

Mme Isabelle Piguet, Municipale, rappelle que les réflexions ont débuté il y a déjà plusieurs années et que plusieurs options ont été considérées. Mais l'analyse de la situation, en tenant compte de nombreuses contraintes, a montré que le regroupement des écoles sur un seul site était l'option à développer. A partir de cette conclusion le site de Chez-le-Maître s'est logiquement imposé.

Mme Cantone Meylan, Municipale, ajoute que le choix de ce site a aussi été motivé par la volonté de limiter les transports des élèves.

- M. Christophe Leuenberger demande si en cas d'acceptation du crédit d'étude, les démarches iront jusqu'aux appels d'offres. Et si oui, y aura-t-il du travail pour les entreprises de la Vallée ? Mme Isabelle Piguet, Municipale, explique qu'un aide au maître d'ouvrage a été engagé et qu'il est prévu de demander à 4 bureaux d'études de présenter un projet. L'AMO assistera la Municipalité dans le processus de création d'appel d'offres et du cahier des charges mais il n'est pas possible d'imposer des critères trop spécifiques puisqu'il s'agira d'un appel d'offres public, vu le montant. Mais la Municipalité fera ce qu'elle pourra pour que des entreprises locales puissent travailler sur ce projet.

- M. Claude Reymond demande quelles mesures seront prises afin de remédier au fait que les normes de sécurité ne sont pas toutes remplies dans les collèges actuels, en attendant la construction de nouveaux bâtiments.

Mme Isabelle Piguet explique que des exercices incendie sont régulièrement effectués. Les normes des bâtiments scolaires ont changé en 2017 et il n'y a pas eu de grands investissements pour s'y conformer, vu les sommes concernées, le Canton donne des échéances aux communes, cela fait partie des contraintes qui sont prises en compte dans cette étude.

- M. Fabien Honsberger relève la qualité du projet mais il craint que le Conseil doive à l'avenir accorder de nouveaux crédits pour assainir les collèges qui seront désertés par les écoles.

Mme Isabelle Piguet informe qu'un projet pour le collège de l'Orient devra être présenté au Conseil dans un délai d'une année, ces coûts seront intégrés au crédit de la 1^{ère} phase.

- M. Julien Matthey a l'impression que la Municipalité demande en réalité un crédit de 40 millions et que le montant final sera encore plus élevé vu les travaux qui devront être effectués dans les bâtiments actuels. Il demande quels sont les projets pour les collèges qui ne seront plus utilisés par les écoles, il craint que le Brassus ne se transforme en une zone industrielle.

Mme Isabelle Piguet rappelle que pour l'instant c'est un crédit d'étude d'un million et demi, montant certes élevé, qui est demandé afin de préparer un projet solide. La Municipalité devra revenir avec des projets dans le cadre de la phase 2 qui concerne le site du Brassus et qui est situé en zone publique.

Mme Raffaella Meylan Cantone confirme que la Municipalité a des idées de projets mais qu'il est trop tôt pour en parler. La commune a souvent des demandes de locaux pour la vie associative par exemple, plus de détails feront partie du projet qui sera présenté d'ici une année.

13. Divers et propositions individuelles

M. le Président ouvre la discussion.

- M. Stéphane Reymond, membre du comité de pilotage du projet de fusion des 3 communes, souhaite donner un rapide point de situation du projet de fusion. La convention et divers rapports ont été validés par le Copil et transmis aux 3 municipalités qui rédigeront un préavis en vue de la séance du 28 mai 2024. Ces documents seront publiés sur le site internet, une séance destinée aux membres des 3 conseils aura lieu le 16 avril à 20h au Cinéma de la Bobine. En cas d'acceptation de la convention de fusion par les 3 conseils le 28 mai, le projet de fusion sera soumis au scrutin populaire le 22 septembre 2024.
- M. Pierre-Olivier Capt demande des précisions au sujet du remplacement de M. Franchini. M. le Syndic explique que ce poste a été séparé en deux ; l'une est la gestion de l'équipe communale par un chef d'équipe nommé à l'interne et l'autre est un poste d'ingénieur/e en infrastructures étant donné la complexification du travail.
- M. Pierre-Olivier Capt, à la lecture des communications municipales, s'étonne qu'un nouveau mandataire doive être engagé pour le dossier du PACOM alors que ces démarches durent depuis de nombreuses années et que plusieurs études ont déjà été effectuées donc payées. Il plaint la Municipalité qui doit traiter ce dossier et demande si elle pense que ce dossier pourra bientôt être validé. Mme Carole Dubois, Municipale, confirme que cette situation est désespérante. Le blocage actuel est dû au fait que le Canton et le mandataire de la Municipalité ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le résultat de la méthodologie. Il est donc nécessaire de mettre en place un arbitrage afin de trouver une voie pour que ce PACOM puisse enfin être validé par le Canton.
- M. Claude Reymond a entendu dire que le bois de notre région serait transporté en plaine pour être broyé puis remonté ensuite, alors qu'il y a une broyeuse à la Vallée. M. le Syndic confirme que le bois récupéré à la déchetterie doit être trié et traité (par exemple être déferraillé). Ce bois doit être broyé par un système professionnel, la broyeuse de la Vallée n'est pas adaptée pour ces matériaux et le volume récupéré ici ne justifie pas d'en prévoir. En revanche une attention particulière pour minimiser les trajets est pratiquée : un camion qui descend en plaine avec du papier et du carton remonte avec du bois broyé par exemple.
- M. Julien Matthey signale que l'accès à la passerelle qui relie le Crêt-Meylan depuis le trottoir de la rue des Forges est souvent obstrué par des voitures. Il demande que l'ASP puisse aller amender ces véhicules. M. Michel Vullioud, Municipal, informe que cette passerelle se situe sur une parcelle qui appartient à la Manufacture horlogère toute proche. Dans le cas où la Manufacture mettrait ce terrain à ban, l'ASP pourrait verbaliser là-bas.
- M. le Syndic a le plaisir d'annoncer que la Commune a reçu vendredi dernier la labellisation «Cité de l'énergie». La Municipalité en est très fière, cela témoigne des efforts en faveur de la durabilité qui ont été faits et qui continueront de l'être dans de nombreux domaines.

La parole n'étant plus demandée M. le Président clôt la discussion. Il informe que la prochaine séance du Conseil Communal est fixée au lundi 13 mai 2024 à 19h00. L'heure est susceptible de varier selon l'ordre du jour.

Il remercie les membres du Bureau et de l'Administration communale pour leur aide précieuse. Il remercie également les Conseillères et Conseillers, ainsi que la Municipalité pour tout le travail effectué et les débats d'aujourd'hui.

La séance est levée à 22h16.

Jan-Matti Keller



Président

Françoise Messer



Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Nicolas Guignard « Limites de nos ressources naturelles »
- Rapport de la commission Adhoc – Préavis 01.2024
- Rapport de la Cofin – Préavis 02.2024
- Rapport de la commission Adhoc – Préavis 04.2024
- Rapport de la Cofin – Préavis 04.2024